Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	19
votants	27

OBJET :

N°DCM2023-26

Foncier : Rétrocession de voirie Bouygues Immobilier « Autour d'un Jardin », rue de Blansin

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 15/03/23

Publié le : 15/03/23

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt trois -----
le neuf mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Sandrine PALUMBO, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Martine PLANTAZ, Anne-Dominique VAUDEY, Stéphane BOUVARD, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Valentin VAUDEY.

ABSENTES : Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Nicolas TRUBERT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre du permis de construire n° 07425018A0052 accordé le 18 avril 2019 à BOUYGUES Immobilier pour la construction du projet « Autour d'un jardin », situé 405 rue de Blansin, une rétrocession avait été prévue à la commune concernant les parcelles :
- AP186p d'une surface de 75 m² appartenant au Syndicat des copropriétaires « Autour d'un jardin »
- et AP187 de 128 m², appartenant à la société BOUYGUES

Le tout représentant le trottoir le long de la rue de Blansin et l'emprise de l'aire de ramassage des ordures ménagères et du transformateur d'électricité.
La société BOUYGUES s'est engagée à prendre en charge l'ensemble des frais liés à ces deux cessions, y compris les frais de document d'arpentage.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession au profit de la commune de la parcelle AP186p de 75 m² appartenant au Syndicat des copropriétaires de « Autour d'un jardin » ;
- Approuve la rétrocession au profit de la commune de la parcelle AP187 de 128 m² appartenant à la société BOUYGUES ;
- Dit que ces rétrocessions se feront à titre gratuit ;
- Autorise le Maire *ou* en cas d'empêchement la 1ère adjointe à signer tout acte ou document afférant et à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Nicolas TRUBERT

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)